

Attention: Vous avez choisi une langue autre que l'anglais. Veuillez noter que la traduction de la plateforme est encore en cours. Les textes qui n'ont pas encore été traduits seront encore affichés en anglais. Veuillez nous excuser pour ce désagrément.

Fermer

Guide d'accès à la plateforme

 [Téléchargez une version PDF](#)

Introduction

La FANC Data Exchange Platform (DXP) a été conçue pour permettre à l'AFCN et ses partenaires professionnels d'interagir. Dès lors, toutes les opérations effectuées sur la plateforme FANC DXP le sont toujours **dans le cadre d'une entreprise**, appelée "organisation" dans DXP. En tant qu'utilisateur professionnel de la plateforme, vous représentez toujours une organisation.

Méthode d'authentification à privilégier:

La gestion des utilisateurs des partenaires professionnels qui ont besoin d'un accès à la plateforme FANC DXP est assurée par [CSAM](#). CSAM offre aux entreprises une interface pour organiser et gérer les rôles qu'elles souhaitent attribuer à ses collaborateurs qui utilisent des applications du gouvernement belge, FANC DXP étant l'une d'entre elles. Les utilisateurs peuvent se connecter à CSAM au moyen de technologies d'identification fiables largement répandues comme **e-ID** ou **ItsMe**.

Si vous ne connaissez pas bien la plateforme CSAM, nous vous invitons à lire la documentation disponible dans différentes langues sur le site web CSAM. Pour savoir rapidement comment fonctionne la gestion des utilisateurs dans CSAM, veuillez suivre les étapes ci-après.

LA GESTION DES UTILISATEURS DANS CSAM EN UN COUP D'OEIL (Veuillez également consulter [ce lien](#). Il vous est possible de télécharger un guide "step-by-step")

1. L'organisation désigne un **Gestionnaire d'Accès Principal**. Si l'organisation utilise CSAM pour la première fois, seul le représentant légal (CEO) de l'organisation peut effectuer cette étape.
2. Etape facultative, le **Gestionnaire d'Accès Principal** peut désigner un ou plusieurs **Gestionnaires d'Accès** réguliers, définis pour un ou plusieurs domaines.

Note: Le **Gestionnaire d'Accès Principal** est par défaut le **Gestionnaire d'Accès** pour tous les domaines. S'il est la seule personne amenée à gérer les rôles, il n'y a pas lieu de désigner d'autres **Gestionnaires d'Accès**.

Important: l'application FANC DXP relève du domaine des **Affaires Intérieures**. Lorsque vous désignez des **Gestionnaires d'Accès**, assurez-vous qu'ils sont bien liés à ce domaine afin qu'ils puissent gérer les rôles pour l'application FANC DXP !

3. Un **Gestionnaire d'Accès** utilise le **eGov Role Management (RMA)** pour attribuer aux utilisateurs appropriés différents rôles dans l'application FANC DXP (voir ci-après).

Dans la plupart des cas, les étapes 1 et 2 ne devront être effectuées qu'occasionnellement, notamment lors de l'enregistrement dans CSAM ou chaque fois qu'une organisation devra changer de **Gestionnaire d'Accès Principal** ou de **Gestionnaire d'Accès**.

L'étape 3 devra être effectuée chaque fois qu'un nouvel utilisateur aura besoin d'un accès à la plateforme FANC DXP ou que les

rôles d'un utilisateur existant devront être modifiés ou supprimés.

Veillez contacter le service des ressources humaines ou de comptabilité de votre organisation pour de plus amples renseignements au sujet de CSAM. Ils devraient pouvoir vous aider dans la mesure où la plateforme CSAM est également utilisée pour d'autres applications gouvernementales comme la sécurité sociale ou les déclarations fiscales. Ils devraient également pouvoir vous dire qui sont les gestionnaires d'Accès au sein de votre organisation.

Rôles associés à FANC DXP

La plateforme FANC DXP se compose de plusieurs modules. Selon les besoins de votre organisation, vous pouvez demander l'accès à un ou plusieurs modules. A chaque module sont associés un ou plusieurs rôles. Les utilisateurs professionnels peuvent se voir attribuer plusieurs rôles, si nécessaire, par exemple un rôle dans le module A et un rôle dans le module B. Comme expliqué, les attributions de rôles sont gérés dans l'application CSAM RMA par les Gestionnaires d'Accès de l'organisation compétents pour le domaine des **Affaires Intérieures**. Précisons que dans l'interface RMA, les noms des rôles varient selon la langue sélectionnée. Nous ne considérons ci-après que les noms français.

MODULES ET ROLES ASSOCIES

National Dose Register (NDR)

- **AFCN Worker Dose - Gestion de Données** - Ce rôle permet de télécharger et de manipuler des données
- **AFCN Worker Dose - Consulter** - Ce rôle ne permet d'effectuer que des opérations de « lecture »

Physical Inventory (PHI)

- **AFCN Inventaire Physique - Gestion de Données** - Ce rôle permet de télécharger et de manipuler des données
- **AFCN Inventaire Physique - Consulter** - Ce rôle ne permet d'effectuer que des opérations de « lecture »

Euratom Drinking Water Directive (EDWD)

- **AFCN Directive Eau de Boisson - Gestion de Données** - Ce rôle permet de télécharger et de manipuler des données
- **AFCN Directive Eau de Boisson - Consulter** - Ce rôle ne permet d'effectuer que des opérations de « lecture »

Transport Class 7 (TRAC7)

Actuellement limité aux utilisateurs de l'AFCN

Note 1: Les utilisateurs auront accès aux fonctionnalités en fonction de leur rôle le moins restrictif. Par exemple, un utilisateur à qui un rôle de type "Consulter" a été accordé sera en mesure de manipuler des données si le rôle de type "Gestion de Données" lui a été accordé pour le même module !

Note 2: En cas de modification de l'attribution du rôle d'un utilisateur connecté à la plateforme FANC DXP, cet utilisateur devra quitter la plateforme et se reconnecter pour que les modifications deviennent effectives.

Attention: Le **Gestionnaire d'Accès** de l'organisation est responsable de s'assurer en tout temps que les rôles adéquats ont bien été attribués aux utilisateurs appropriés. L'AFCN ne s'immiscera pas (elle n'a d'ailleurs pas le droit de le faire) dans la gestion des rôles et des utilisateurs des organisations sur la plateforme CSAM !

Méthode d'authentification secondaire: compte d'utilisateur local (nom d'utilisateur et mot de passe classiques)

Avant l'instauration de l'authentification via CSAM, le compte d'utilisateur local constituait la méthode principale qu'utilisaient les partenaires de l'AFCN pour accéder à la plateforme FANC DXP. Cette méthode est désormais obsolète, et toutes les organisations

devront passer à la méthode d'authentification via CSAM dans les meilleurs délais.

Les nouveaux utilisateurs qui n'ont pas encore utilisé la plateforme FANC DXP sont tenus d'utiliser CSAM pour s'authentifier sur FANC DXP comme décrit ci-dessus. Un compte local ne devrait plus être créé que dans certaines circonstances exceptionnelles par des utilisateurs qui ont besoin d'accéder à FANC DXP, par exemple, par un travailleur étranger qui ne possède pas de numéro de registre national belge ou de numéro BIS. Dans ce cas, veuillez contacter l'AFCN pour demander un accès spécial à la plateforme.

Les utilisateurs actuels sont invités à s'authentifier en utilisant CSAM dès que possible, et à demander à leur gestionnaire d'accès de leur attribuer les rôles adéquats. Lorsque vous vous identifiez pour la première fois à la plateforme via CSAM, un assistant vous explique la marche à suivre pour associer votre compte local à votre identifiant CSAM.

PERIODE DE TRANSITION POUR LES COMPTES D'UTILISATEURS EXISTANTS

Pour faciliter la transition de l'ancienne à la nouvelle méthode d'authentification, une période de transition est prévue jusqu'au **31/12/2019**. Les liens qui existent entre les comptes d'utilisateurs locaux et les organisations (et leurs rôles associés) seront conservés dans la base de données FANC DXP jusqu'à la fin de la période de transition. Au terme de cette période, ces liens seront supprimés et seuls les utilisateurs qui s'authentifient en utilisant CSAM pourront effectuer des opérations sur la plateforme conformément aux rôles qui leur sont attribués dans RMA.